

5 JUILLET 2022

CAMIONNAGE EN VRAC – AJUSTEMENT DU CARBURANT POUR JUILLET 2022

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a publié la mise à jour du tableau de la compensation du carburant du camionnage en vrac pour le mois de juillet 2022. En juin 2022, le prix moyen du carburant à la pompe, sans TPS et TVQ, a été 2,028 \$/litre.

1. **Pour le transport d'agrégats**, le prix de référence dans le volume 3 du Recueil des tarifs 2022 est de 1,100 \$/litre. L'écart entre le prix de référence et le prix moyen du mois d'avril est de 84,36 %, le taux d'ajustement nouvellement calculé, soit 24,44 %, diffère de plus d'un point de pourcentage de celui du mois précédent qui est de 26,05 %. **Il y aura un ajustement à la hausse des tarifs de 24,44 % au mois de juin 2022;**
2. **Pour le transport de neige, de glace, de sel et de calcium**, les ajustements du carburant du mois de juin 2022 seront publiés une fois que le Recueil des tarifs de transport de neige et glace (volume 1) et le Recueil des tarifs de transport de sel et de calcium (volume 2) seront publiés officiellement.

L'ACRGTQ vous rappelle que le MTQ a publié en mai 2022 une nouvelle méthode de calcul d'ajustement des taux de carburant. Vous pouvez avoir accès aux informations publiées par le ministère sur le camionnage en vrac en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/Pages/Camionnage-en-frac.aspx>

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à contacter Maître Mathieu Tremblay au 418 900-1182 ou par courriel au mtremblay@acrgtq.qc.ca.

Ajustement applicable aux taux compris dans le Recueil des tarifs de camionnage en vrac pour 2022						
Mois	Prix moyen du carburant ⁽¹⁾ du mois précédent	Écart entre le prix du mois précédent et le prix de référence	Variation mensuelle ⁽²⁾	Variation ajustée à la part relative	Part relative variable	Taux d'ajustement applicable
Juin	2,089 \$	89,91 %	17,62 %	7,00 %	43,65 %	26,05 %
Juillet	2,028 \$	84,36 %	-2,92 %	-1,27 %	42,92 %	24,44 %

(1) Attention : Il s'agit ici du prix moyen à la pompe.

(2) Variation du prix moyen du mois par rapport au prix moyen du mois précédent.